

## Constatation de rupture de contrat d'apprentissage

Enregistré sous le n°:

### L'employeur

Raison sociale de l'entreprise :

Nom-Prénom :

Numéro SIRET :

Adresse de l'établissement où s'effectue le contrat d'apprentissage :

### L'apprenti

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse de l'apprenti(e) :

### Le représentant légal (si apprenti de moins de 18 ans)

Nom-Prénom (Père/Mère/Autre représentant légal) :

### Déclare(nt) qu'il est mis fin au contrat qui a débuté le :

Et qui devait initialement expirer le :

**Motif de la rupture** - articles L.6222-18 et suivants du code du travail - *Cocher la case correspondante*

### Décision unilatérale (la signature de l'autre partie n'est pas nécessaire) :

- Pendant les 45 premiers jours consécutifs ou non de présence effective en entreprise
- Décision prud'homale (*contrats conclus avant le 01/01/2019*)
- Procédure de licenciement (*contrats conclus à compter du 01/01/2019*)
- Démission de l'apprenti(e) (*contrats conclus à compter du 01/01/2019*)
- Sur décision de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme avant le terme prévu du contrat, après avoir prévenu l'employeur deux mois avant la fin du contrat

### Décision d'un commun accord

- d'un commun accord entre les parties

**Date d'effet de la rupture : .....**

Fait à : .....le .....

Signature et cachet de  
l'employeur

Signature de l'apprenti

Signature du représentant légal  
(si apprenti mineur)

La constatation de rupture du contrat d'apprentissage doit être obligatoirement constatée par écrit et notifiée au service d'enregistrement compétent et au directeur du CFA.